

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2009**

Nombre de membres en exercice	43
Nombres de membres présents	35
Nombres de suffrage exprimés	38
VOTE	Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0
Date de Convocation	12 mars 2009

<p>DELIBERATION N° CC. 03- 30/ 2009 PORTANT MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE SELECTIVE</p>
--

Présidence : Monsieur Pierre SAMOT

L'an Deux Mille Neuf et le vendredi 20 mars à 16 Heures 00, s'est réuni dans la Salle des délibérations de la Ville du Lamentin sur convocation individuelle en date du 12 mars 2009 adressée à chacun de ses membres, le Conseil Communautaire de la C.A.C.E.M.

ETAIENT PRESENTS :

SAMOT	Pierre	Président
CLEMENTE	Luc	2 ^{ème} Vice Président
JEANNE-ROSE	Athanase	3 ^{ème} Vice Président
ZOBDA	David	4 ^{ème} Vice Président
MICHAUX	Charles-Henri	5 ^{ème} Vice Président
DERNE	Fred	6 ^{ème} Vice Président
MORIN	Simon	7 ^{ème} Vice Président
SINOSA	Alfred	8 ^{ème} Vice Président
GERVINET	Henri	9 ^{ème} Vice Président
CONCONNE	Catherine	10 ^{ème} Vice Président
LIDAR	Patricia	11 ^{ème} Vice Président

VILLE DE FORT-DE-FRANCE

PACQUIT	Yvon	délégué communautaire
HAJJAR	Johnny	délégué communautaire
LAGUERRE	Didier	délégué communautaire
VEDERINE	Antoine	délégué communautaire
CYPRIA	Alex	délégué communautaire
LARGEN	Judes	délégué communautaire

VILLE DU LAMENTIN

EDMOND-MARIETTE	Philippe	délégué communautaire
MANIN	Josette	délégué communautaire
VETRO	Claudie	délégué communautaire
BRIGHTON	Alex	délégué communautaire
MARTIN	Jean-Luc	délégué communautaire
TUNORFE	Claire	délégué communautaire
LEDOUX	Luc	délégué communautaire
JOSEPH-MONROSE	Christina	délégué communautaire
MARIE-LUCE	Miguel	délégué communautaire

VILLE DE SCHOELCHER

GARON	Marie	délégué communautaire
GONIER	Emile	délégué communautaire
JANVIER	Sainte-Claire	délégué communautaire
ABAU	Martine	délégué communautaire
HENRI	Théodore	délégué communautaire

VILLE DE SAINT-JOSEPH

JOISIN	Marie – Yolaine	délégué communautaire
PETIT	Claude-Henri	délégué communautaire
NAPOLY	Raymond	délégué communautaire
GOLVAT	Agnès	délégué communautaire

ABSENTS EXCUSES :

LETCHIMY	Serge	1 ^{er} Vice Président
MILIA-DERSON	Patricia	délégué communautaire
THODIARD	Frantz	délégué communautaire
BELFAN	Brunette	délégué communautaire
BALTIDE	Joseph	délégué communautaire
NAYARADOU	Jacob	délégué communautaire
JABOL	Jean-Claude	délégué communautaire
LABORIEUX	Judith	délégué communautaire

PROCURATIONS :

MM. MILIA-DERSON Patricia, LABORIEUX Judith et BELFAN Brunette avaient donné procuration à MM. CONCONNE Catherine, BRIGTHON Alex et LARGEN Jude pour voter en leurs lieux et place au cours de la présente séance.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION des membres de l'Administration communautaire.

Monsieur Luc LEDOUX est désigné pour remplir les fonctions de **Secrétaire de Séance**.

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'OPTIMISATION DE
LA COLLECTE SELECTIVE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Vu la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,
- Vu l'arrêté préfectoral n°003197 en date du 27 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique,
- Vu l'arrêté n°030986 du 19 avril 2003 portant modification de la composition du Conseil Communautaire de la CACEM,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-1 à 5211-11
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5210-1 à 5211-27 ; L.5211-28 à L.5211-41-1,
- Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 11 avril 2008 portant renouvellement des membres de la Communauté, désignation du Président et des Vice Présidents,
- Vu le rapport du Président,

« Objet »

Le présent rapport a pour objet d'obtenir la validation du Conseil communautaire concernant le nouveau plan de financement du projet d'optimisation de la collecte sélective sur le territoire de la CACEM.

Exposé

Avec le lancement des nouveaux marchés de collecte, opérationnels à partir de janvier 2009, la CACEM peut assurer la généralisation de la collecte sélective en porte à porte.

Celle-ci se fera en fonction des circuits de collecte des ordures ménagères, avec des fréquences de collecte établies en fonction du territoire en C0,5 ou en C1.

A cette fin, chaque foyer, déjà doté d'un bac individuel à ordures ménagères, sera équipé d'un deuxième bac à couvercle jaune pour la collecte des emballages ménagers ; les habitats collectifs seront dotés de bacs collectifs à clapets et verrouillés, ainsi que les points de regroupements. La collectivité fera l'acquisition de ces bacs dans le cadre d'un marché public.

L'objectif est, ainsi, de pourvoir en bacs, 80 % des foyers de l'agglomération.

Dans un même temps, les points d'apport volontaire à 4 flux seront modifiés en biflux :

- *une borne pour les emballages en verre ;*
- *une borne pour les emballages en mélange (carton, plastique, métal et papier journaux-magazines).*

Par conséquent, il s'agira de changer les plastrons des bornes pour les emballages carton et métal, devenus obsolètes.

Le coût de cette opération d'optimisation de la collecte sélective avait été évalué à 2.840.000 euros hors taxes.

Il est possible de solliciter des financements d'une part, dans le cadre du PDMD (plan départemental de maîtrise des déchets ménagers) et d'autre part, dans le cadre du PO 2007-2013, Action 4.2 « Traitement des déchets ».

Ce plan de financement avait été retenu par le Conseil Communautaire du 21 Novembre 2008 :

Dépenses HT		Financement		
Nature	Montant	Co-financeur	Montant	%
Acquisition bacs	2 810 000,00 €	ADEME	568 000,00 €	20,00%
		DEPARTEMENT	568 000,00 €	20,00%
		FEDER	568 000,00 €	20,00%
Acquisition et pose plastrons	30 000,00 €	CACEM	1 136 000,00 €	40,00%
TOTAL	2 840 000,00 €	TOTAL	2 840 000,00 €	100,00%

Cependant, des modifications doivent être apportées afin de prendre en compte d'une part, les coûts exacts liés à l'attribution des marchés, d'autre part, les possibilités de financement des différents co-financeurs sollicités.

En effet, compte tenu de la disponibilité de fonds FEDER, le taux sera porté à 26,5%.

Dépenses HT		Financement		
Nature	Montant	Co-financeur	Montant	%
Acquisition bacs	2 913 400,00 €	ADEME	588 680,00 €	20,00%
		DEPARTEMENT	588 680,00 €	20,00%
		FEDER	780 001,00 €	26,50%
Acquisition et pose plastrons	30 000,00 €	CACEM	986 039,00 €	33,50%
TOTAL	2 943 400,00 €	TOTAL	2 943 400,00 €	100,00%

Proposition

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur la modification du plan de financement du projet d'optimisation de la collecte sélective sur le territoire de la CACEM. ».

Après Délibération, DECIDE à l'Unanimité,

Article 1 :

D'approuver le nouveau plan de financement du projet, tel que présenté :

Dépenses HT		Financement		
Nature	Montant	Co-financeur	Montant	%
Acquisition bacs	2 913 400,00 €	ADEME	588 680,00 €	20,00%
		DEPARTEMENT	588 680,00 €	20,00%
Acquisition et pose plastrons	30 000,00 €	FEDER	780 001,00 €	26,50%
		CACEM	986 039,00 €	33,50%
TOTAL	2 943 400,00 €	TOTAL	2 943 400,00 €	100,00%

Article 2 :

D'autoriser le Président à solliciter les co-financements prévus.

Pour extrait certifié conforme,
Fort-de-France, le

Le Président,

Pierre SAMOT